

## ZOOM sur le Pôle Eau & Environnement

### Edito



« La gestion des déchets verts est un sujet qui associe la profession agricole et les collectivités, un duo gagnant-gagnant ! La valorisation des déchets verts des collectivités par un retour à la terre permet un bénéfice agronomique pour les agriculteurs. C'est une solution pour les collectivités qui font face à des obligations réglementaires de non-brûlage des matières organiques. Nous espérons que l'expérimentation portée conjointement par la Chambre d'agriculture et le GRCIVAM offre de bonnes perspectives pour déployer ces pratiques sur d'autres territoires »

Nicolas SIAS, élu à la Chambre d'agriculture 13.

### En bref...

#### Plan de relance : vos Chambres d'agriculture vous accompagnent

La mise en œuvre du Plan de relance du gouvernement a démarré de façon opérationnelle. Il se décline par des mesures nationales, soit sous forme d'appels à projets dont certains sont déjà actifs, soit sous forme de mesures fixes. Ces aides aux investissements peuvent vous permettre de renouveler vos agroéquipements ou de financer la plantation de haies.

Retrouvez tous les détails des dispositifs ouverts :

[www.paca.chambres-agriculture.fr/zoom-sur-page-accueil/plan-de-relance](http://www.paca.chambres-agriculture.fr/zoom-sur-page-accueil/plan-de-relance)

#### PCAE et FEADER : les appels à projets sont ouverts

Le Plan de Compétitivité et Adaptation des Exploitations agricoles est ouvert depuis le début janvier, il en est de même pour le FEADER. Vous retrouverez les appels à projets en suivant le lien ci-dessous :

<https://europe.maregionsud.fr/les-appels-en-cours/appels-en-cours-programme-feader/page/2>

#### Vos contacts :

Ronald JULLIAND : 06 07 52 44 87 - Romain GATEAU : 06 33 11 58 28 - Audrey SEIGNER : 06 78 20 02 46

### Chiffre clef

## 7 000 km

C'est l'objectif de la mesure « Plantons des haies » dans le cadre du « Plan de relance ».

### Étude et gestion agricole de proximité « Déchets Verts »

Cette étude d'environ 2 années arrive à échéance. Elle est financée par la Région Sud et son objectif était notamment de mettre en place des circuits d'approvisionnements durables et de proximité pour alimenter les agriculteurs en matières organiques locales.

Les 5 agriculteurs pilotes ont été livrés et ont utilisé les broyats de déchets verts sans rencontrer de problèmes agronomiques particuliers.

La plateforme de broyage compostage, située à Pertuis, a fourni et livré ces déchets verts. Ainsi, grâce à la Métropole AMPM Aix-en-Provence, ces produits ont trouvé de nouvelles valorisations.

Le témoignage ci-dessous permet d'apprécier la réalité de cette valorisation.

Votre contact : Rémy MOUTON : 06 89 07 19 82 - [r.mouton@bouches-du-rhone.chambagri.fr](mailto:r.mouton@bouches-du-rhone.chambagri.fr)

### Observatoire Agricole de la Biodiversité : Protocole Test Vigie-Chiro

Depuis mai 2019, une convention tripartite lie la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et la Station d'Expérimentation Arboricole de la Pugère au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Elle octroie le statut de « site de démonstration OAB » à la Chambre d'agriculture et à la Pugère, et permet ainsi de tester le protocole Vigie-Chiro Point Fixe.



Ce protocole consiste à enregistrer les ultrasons émis sur une nuit afin de déterminer quelles espèces de chauves-souris sont présentes sur la parcelle étudiée. Pour ce faire, le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) a fourni un boîtier enregistreur, à installer au milieu d'une parcelle. Les enregistrements sont envoyés et traités par la plateforme Vigie-Chiro. Ces données sont ensuite analysées et transmises aux agriculteurs.

En 2020, trois parcelles (2 en poires et tournesols en agriculture conventionnelle et 1 en poires bio) ont été suivies grâce au travail d'un stagiaire. Les relevés nous permettent de déterminer les espèces présentes, certaines pipistrelles et d'autres plus rares comme les grands rhinolophes. Plus de 3 400 contacts de chauves-souris ont été enregistrés en une nuit d'août 2020 sur une parcelle de tournesol proche d'une belle ripisylve du Rhône en Camargue (dont 95 % de pipistrelles).

Exemple de suivi réalisé :

Protocole Vigie-Chiro réalisé dans un verger de poiriers à La Pugère	
Espèces de chauve-souris	Nombre de contacts (probabilité sup. à 60%)
Noctule de Leisler	29
Pipistrelle commune	14
Pipistrelle pygmée	23
Pipistrelle de Kuhl	9
Grand Rhinolophe	5

Depuis, la Chambre d'agriculture a effectué l'achat de 10 enregistreurs supplémentaires pour développer ce protocole en 2021. D'une part pour répondre à la demande des agriculteurs, d'autre part pour aider à la détermination des lieux d'installation des gîtes à chauves-souris dans le cadre du projet SAE<sup>2</sup> (Services AgroÉcologiques et Économiques).

Votre contact : Bérengère LAMRIBEN : 06 33 11 53 45 - [b.lamriben@bouches-du-rhone.chambagri.fr](mailto:b.lamriben@bouches-du-rhone.chambagri.fr)

### Témoignage



#### Étude et gestion agricole de proximité « déchets verts » Aix Nord - Rémy VAN DEN BUSSCHE

Je m'appelle Rémy Van Den Bussche, j'ai 34 ans et je suis maraîcher depuis deux ans. Installé en agriculture biologique sur le domaine de Violaine à Venelles, j'essaie de localiser mes pratiques au maximum, à commencer par les intrants (fientes de poules du domaine, fumiers des centres équestres voisins, broyats de déchets verts environnants) jusqu'à la commercialisation en paniers et aux restaurants locaux.

Ingénieur de formation, je me suis réorienté en agriculture en commençant par me former au CFPPA de Valabre via un Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA) spécialisé en maraîchage biologique. Après quelques stages en exploitations, j'ai décidé d'orienter mon activité vers le maraîchage en sol vivant.

Il s'agit notamment de minimiser le travail de sol, favoriser le développement de la biomasse microbienne en apportant différents produits organiques bruts. Ces pratiques se sont révélées fructueuses sur ces deux années d'expériences. La biodiversité s'est très rapidement développée et les sols sont devenus très fertiles.

Aujourd'hui, j'envisage d'appliquer les méthodes de maraîchage en sol vivant à un projet d'agriculture urbaine en répondant à un appel à projet lancé par la Métropole Aix-Marseille. Ce mode de production s'avère particulièrement adapté en milieu urbain car il nécessite peu de surface, peu de mécanisation et permet de valoriser les déchets organiques fournis à proximité.



## La Chambre d'agriculture & vous

### Vos prochaines formations

#### Observer et favoriser la biodiversité dans ses vignes

La Chambre d'agriculture organise 3 journées de formation réparties sur l'année 2021 pour vous permettre de reconnaître et favoriser la biodiversité présente dans vos vignes et notamment les invertébrés auxiliaires et les chauves-souris.

Les 2 premières journées auront lieu les jeudi 11 et 18 mars 2021. Une demi-journée sera organisée sur votre exploitation sur la période printanière (entre avril et juin) avec l'appui d'un technicien. La dernière demi-journée est programmée en novembre pour faire un retour sur les observations et les projets réalisés et à venir.

Intervenants : Yvan CAPOWIEZ (INRAE) et/ou Christophe MAZZIA (IMBE), Emmanuel COSSON (Groupe Chiroptère Provence), Didier RICHY, Ana CHAVARRI (Conseillers viticulture CA13) et Thibault JUVÉNAL (conseiller environnement - CA13)

Votre contact : Thibault JUVÉNAL : 06 48 19 80 60 - [t.juvenal@bouches-du-rhone.chambagri.fr](mailto:t.juvenal@bouches-du-rhone.chambagri.fr)

➤ Découvrez l'ensemble de nos formations sur [www.chambre-agriculture13.fr/vous-etes-agriculteur/vous-former](http://www.chambre-agriculture13.fr/vous-etes-agriculteur/vous-former)

### Des prestations sur mesure

#### Réalisez votre aire de lavage individuelle ou collective :

La Chambre d'agriculture vous accompagne pour la réalisation de votre aire de lavage individuelle ou collective. La prestation consiste en une aide pour le dimensionnement, le choix du système de traitement et le montage du dossier de financement. Nous pouvons également vous appuyer pour la création d'une association de gestion dans le cas des aires de lavage collectives. Le taux de financement de base pour les aires de lavage individuelles est de 40 %. Pour les aires collectives, sous réserve d'avoir le siège de son exploitation localisé dans les bassins versant de l'Arc ou de la Touloubre, le taux est de 80 %. Notez qu'il y a plus de chances de voir financer une aire de lavage collective.

Votre contact : Romain GATEAU : 06 33 11 58 28 - [r.gateau@bouches-du-rhone.chambagri.fr](mailto:r.gateau@bouches-du-rhone.chambagri.fr)

➤ Découvrez l'ensemble de nos offres de services sur : [www.chambre-agriculture13.fr](http://www.chambre-agriculture13.fr) ou contactez-nous au 04 42 23 06 11.



Retrouvez la page facebook de la Chambre d'agriculture sur [www.facebook.com/agri13](http://www.facebook.com/agri13)

Chambre d'agriculture 13, 22, rue Henri Pontier 13626 Aix-en-Provence cedex 01  
Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (vendredi 16h30).  
[www.chambre-agriculture13.fr](http://www.chambre-agriculture13.fr)



La certification vous assure la qualité de notre service.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multisites porté par l'APCA.